



VILLAGE  
PATRIMOINE

CHARTRE GRAPHIQUE

Le logotype _____	3
Palette chromatique _____	4
Typographies _____	5

## **RÈGLES D'UTILISATION DU LOGOTYPE**

Zones tranquilles et tailles minimales _____	6
Les interdits _____	7

## **APPLICATIONS**

Carte de visite _____	8
Carte de correspondance _____	9
Papier à entête _____	10
Signature mail _____	11
Panneau _____	12



### DÉCLINAISONS

Le logotype peut-être décliné à la fois pour l'entité mère en y intégrant « Association Nationale » avant « Village Patrimoine », et à la fois par zone géographique, avec ici l'exemple « Mont-Saint-Michel Normandie » en intégrant la localité après « Village Patrimoine ».

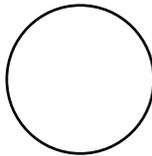
**Le blason peut lui aussi être décliné avec des éléments distinctifs des localités. Il conviendra simplement de reprendre l'esprit graphique original.**



# PALETTE CHROMATIQUE



Valeur hexadécimale	CMJN	RVB	Pantone
#779650	59   24   80   7	119   150   80	576 C



Valeur hexadécimale	CMJN	RVB
#FFFFFF	0   0   0   0	255   149   208

Pour la construction de l'identité graphique, une typographie a été travaillée : AQUATICO pour «Village Patrimoine» et Linotte Semibold pour «Association Nationale» et les déclinaisons géographiques.

## AQUATICO

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

123456789,;:!?./@()=+#&

## Linotte Semibold

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

123456789,;:!?./éèà@() [=+#&

## RÈGLES D'UTILISATION DU LOGOTYPE : ZONES TRANQUILLES ET TAILLES MINIMALES

La zone tranquille est une marge extérieure au logotype, une zone de protection, où il ne faudra pas placer de textes, de logos, ou d'images. Cette zone doit être de la largeur du «E», comme illustré ci-contre.



La taille du logotype est fonction de l'utilisation. Toutefois, il existe une taille minimale à respecter et ceci pour conserver la lisibilité du logotype en toutes circonstances. En dessous de 20 mm, il est préconisé d'utiliser uniquement le blason.

Il est préconisé de ne pas réduire le blason en deça de 5 mm.

Concernant les déclinaisons la taille minimale préconisée est de 30 mm pour l'ANaVP et 40 mm pour les déclinaisons locales afin de conserver la lisibilité complète du logotype.



## RÈGLES D'UTILISATION DU LOGOTYPE : LES INTERDITS

Les proportions du logotype et de ses déclinaisons doivent toujours être respectées.



On utilisera une déclinaison du logotype adaptée en fonction du fond, et ceci en cherchant à favoriser la lisibilité du logotype.



La taille minimale du logotype doit être respectée pour conserver la lisibilité de ce dernier.









